



**Procès-verbal du 2ème conseil d'Ecole  
Vendredi 19 mars 2021**

Ouverture de la séance en visioconférence : 17h30

Sont présents :

- Les délégués des Parents d'Elèves : Mesdames SOEHNLEN, BONNINGUE, STEMPFLER, CORVISIER et RAYOT ; Messieurs BOETSCH et DORDOR.
- La Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires : Madame LIDY.
- La Conseillère municipale représentant le conseil municipal : Madame PRINZBACH
- L'équipe pédagogique : Mesdames ALLEMANN, GULLY, TEMPE, KAM, MULLER, COPPIN, ANFOSSI et monsieur SEILLER
- La Directrice : Madame MAURER

Sont excusés :

- Monsieur BLUME, Inspecteur de l'Education Nationale.
- Mesdames ABT et GRASSER, ATSEM.
- Madame DREYER, Aesh.
- Mesdames KUHN, PETON et CLAVERIE, déléguées des parents d'élèves

La Directrice souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'école pour cette réunion en visioconférence. Elle rappelle que, pour respecter le droit à l'image de tous, il est interdit d'enregistrer le conseil d'école.

La Directrice souhaite la bienvenue à madame Coppin, enseignante du dispositif Ulis actuellement en congé parental et qui reprendra son poste en septembre.

**I. Approbation du procès verbal du 1<sup>er</sup> trimestre 2020/2021.**

La Directrice demande si le procès-verbal du premier conseil d'école peut être approuvé. Le conseil d'école se prononce pour sa validation à l'unanimité.

**II. Vie scolaire**

**• Projet d'école :**

Malgré les contraintes sanitaires, le projet d'école reste d'actualité mais les actions ne peuvent pas toujours prendre la forme initialement prévue.

**Axe 1 : renforcer la cohérence de l'enseignement des mathématiques.**

- La rédaction de programmations communes en allemand de la PS au CM2 est terminée.
- Les défis maths et jeux mathématiques se font au sein du groupe classe et non en décrochage.

**Axe 2 : créer et entretenir un climat scolaire favorable.**

- A l'heure actuelle, du fait du non brassage des classes, le conseil d'élèves n'est pas en place.
- Le règlement de l'école et des différents espaces rédigés les années précédentes a été réactivé dans les classes en période 3.
- La pratique des messages clairs pour désamorcer les petits conflits du quotidien se poursuit. Elle a fait l'objet d'un apprentissage pour les élèves les plus jeunes de l'école élémentaire.

**Axe 3 : construire la coopération à l'école par la mise en œuvre d'un projet commun et d'un parcours citoyen.**

- Malgré le contexte, le travail avec les différents partenaires de l'école se poursuit : RASED, SESSAD, mairie, ...

- Mettre en place un parcours citoyen : pour l'heure, les rencontres sportives entre classes ne sont pas autorisées. Des séquences d'apprentissage autour de la sécurité routière et d'apprendre à porter secours vont se faire au sein des classes au deuxième semestre, sans brassage des élèves.
- Organiser des jeux olympiques à l'école : cette action qui a déjà été reportée l'an dernier ne pourra vraisemblablement pas se faire en 2021 non plus.

- **Projet des classes :**

Le plan Vigipirate ayant été abaissé d'un niveau, les classes de CE2/CM2 et de CM1 pourront se rendre à la Maison de la Nature poursuivre leur projet autour des milieux humides. Ils s'y rendront en revanche dans deux bus séparés afin de respecter le protocole sanitaire le mardi 30 mars 2021.

Journée dédiée aux batraciens ! C'est la période de reproduction pour les batraciens, il faut en profiter !  
Approche de la mare : Les élèves procéderont à une première comparaison visuelle de la mare entre septembre et mars. Les règles de la matinée sur le terrain seront posées : comment respecter au mieux la mare, sa flore et sa faune (récolter et pêcher, maintenir de manière respectueuse). La matinée sera consacrée à la recherche des batraciens dans différents milieux (mare/forêt), à leur observation et à leur identification sur place. L'après-midi les élèves participeront à plusieurs ateliers, pour aborder la migration des batraciens, leur reproduction (et leur cycle de vie), leur alimentation (et leur place dans la chaîne alimentaire).

Les dossiers de subvention déposés à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse par Mme Maurer pour la classe de CM1 et par M. Seiller pour la classe de CE2/CM2 ont tous les deux été acceptés. Cela représente une aide de 1 200 €. Elle permettra d'aider à compenser l'augmentation du budget « bus ».

Le cycle natation n'a pas pu reprendre, les piscines étant toujours fermées. Le prochain cycle est programmé pour le deuxième semestre 2021/2022. Cela représente une rupture dans le cycle d'apprentissage de presque deux ans. L'équipe éducative espère pouvoir reprendre normalement l'enseignement de la natation l'année prochaine car il s'agit d'un apprentissage important et permettant la sécurité des enfants dans leur vie personnelle comme lors des vacances.

- **Evaluations nationales**

Pour rappel des évaluations nationales en début CP et en début CE1 ont eu lieu en septembre pour le français et les mathématiques.

En février, des évaluations nationales de mi-CP ont également eu lieu.

Au niveau des résultats généraux de ces trois évaluations, il en ressort que les résultats sont globalement bons en français et en mathématiques.

Ces trois évaluations vont nous permettre, en équipe, d'ajuster nos apprentissages afin de faire progresser encore davantage les élèves.

### **III. Rythme scolaire : approbation des horaires de l'école.**

Le cadre général de l'organisation du temps scolaire défini par l'article D 521-10 du code de l'éducation reste inchangé :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin,
- 5h30 maximum par journée et 3h30 maximum par demi-journée de classe,
- 1h30 minimum de pause méridienne.

Toute autre organisation est dérogatoire. Des adaptations ne peuvent pas avoir pour effet d'organiser les enseignements sur moins de 8 demi-journées par semaine, ni sur plus de 24 heures hebdomadaires, ni sur plus de 6 heures par jour, ni sur plus de 3h30 par demi-journée.

La durée de dérogation arrivant à échéance, il est nécessaire de mettre au vote l'organisation du temps scolaire au niveau du conseil d'école et du conseil municipal.

La directrice demande aux membres du conseil d'école s'ils souhaitent poursuivre avec l'organisation actuelle, à savoir :

Ecole les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h.

Le conseil d'école se prononce à l'unanimité pour cette organisation.

La directrice va transmettre à l'inspection de l'éducation nationale la délibération.

#### **IV. Hygiène et sécurité**

Point sur le protocole sanitaire.

A l'heure actuelle, le non brassage des élèves reste la règle. Les élèves sont invités à se laver les mains à l'arrivée à l'école, avant et après les récréations, au départ de l'école.

De nouveaux distributeurs de savon ont été installés aux écoles maternelle et élémentaire.

Au niveau du périscolaire, les groupes classes mangent ensemble et sont séparés des autres groupes. Il n'y a donc pas non plus de brassage d'élèves.

Au niveau de l'EPS, le sport en intérieur est toujours interdit à l'école élémentaire mais possible pour la motricité de la maternelle. Nous attendons le cadrage départemental pour tenir compte des dernières déclarations du Premier ministre.

Avec l'abaissement du plan Vigipirate, il sera possible de se rendre au stade pour l'EPS ou de réaliser des petites randonnées de proximité.

La gestion de l'épidémie vis-à-vis des cas contacts à risque ou des cas identifiés est régulièrement modifiée par le ministère. A ce jour, l'école est très épargnée par l'épidémie et par les autres maladies saisonnières en général.

#### **V. Coopérative scolaire :**

- bilan des actions :

Action fromage du mois de décembre : bénéfice de 645 € au profit de la coopérative scolaire. L'école va réserver dès cette fin d'année un créneau pour le mois de décembre 2021, la semaine avant Noël/

Action fleurs : les élèves ont planté des bulbes de narcisses et muscaris et réalisé des cache-pots pour le marché aux fleurs. Un bénéfice de 226 € a été réalisé.

Opérations agrumes : l'opération a été un succès, avec un bénéfice de 1 171 €. Les bénéfices de cette opération permettront d'aider au financement des classes de découvertes à la maison de la nature des CE2/CM2 et des CM1. Cette action, ayant rapporté un bénéfice important permettra de compenser l'augmentation du coût du bus pour les sorties car nous devons réserver deux bus différents pour chaque déplacement dans la mesure où deux classes ne peuvent pas se retrouver dans le même bus.

La directrice remercie toutes les personnes ayant participé aux différentes actions et notamment Mesdames Soehnen et Peton, la municipalité ainsi que Mme Eby et le comité des fêtes pour leur soutien et leur aide.

- état du compte coopérative :

Mme Gully informe le conseil d'école que le compte coopérative scolaire est, à ce jour, créateur de 7 264,33 €. L'exercice accuse, à l'heure actuelle, un excédent de 895,02 €.

- kermesse : à ce jour, nous ne pouvons pas garantir sa tenue. Il est même plus probable qu'elle ne puisse pas avoir lieu.

## **VI. Carte scolaire pour la rentrée 2021.**

La directrice informe le conseil d'école que suite à la CDEN du 19 février, l'école fait l'objet d'une mesure de fermeture pour la rentrée 2021 au niveau de sa deuxième classe de l'école maternelle.

Actuellement, nous accueillons 96 élèves (hors Ulis).

La campagne d'inscription pour la Petite Section rentrée 2021 a débuté mais n'est pas encore terminée.

L'année prochaine, les prévisions sont de 87 élèves (hors Ulis).

La directrice informe que le seuil indicatif de maintien des 5 classes est de 113 élèves et le seuil de maintien des 4 classes est de 85 élèves.

Nous sommes en-dessous du seuil des 5 classes depuis trois ans et avons pu conserver notre structure grâce à l'implantation d'un dispositif ULIS. Toutefois, pour la rentrée 2021, les chiffres ont encore trop chuté pour permettre le maintien de la 5<sup>ème</sup> classe.

Les répartitions pédagogiques seront discutées en conseil des maîtres et en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale lorsque la campagne d'inscription sera terminée.

Cette fermeture aura également une incidence sur le nombre de parents délégués titulaires au Conseil d'école qui passera de 5 à 4.

Un poste d'ATSEM est également voué à disparaître suite à cette fermeture.

## **VII. Projet pédibus.**

La parole est laissée à Mme Lidy.

Des aménagements ont déjà été réalisés aux abords de l'école pour organiser les arrivées et les départs et désengorger l'accès à l'école mais les temps de sortie restent saturés.

La mairie souhaite mettre en place un Pédibus. Le fonctionnement d'un pédibus ressemble à celui d'un bus : des trajets sont organisés, les enfants sont pris en charge à des arrêts préalablement définis et conduits par les bénévoles jusqu'à l'école élémentaire et jusqu'à la salle de classe pour l'école maternelle.

Les objectifs de ce projet dépassent le simple désengorgement de la rue du stade ou des merles. Ces objectifs sont de diminuer l'empreinte carbone, d'améliorer les conditions de circulation, de responsabiliser les enfants aux règles du piéton, d'engager les enfants dans une activité physique régulière, de sécuriser les déplacements des enfants dans le village lorsqu'ils sont à pied.

Dans un premier temps, un questionnaire va être élaboré et proposé aux familles afin d'évaluer les besoins et les éventuels bénévoles souhaitant s'inscrire dans ce projet. Les accompagnateurs pourront être des parents, des grands-parents ou d'autres adultes du village.

Il est proposé aux parents délégués et à l'équipe enseignante de participer à l'élaboration de ce projet.

Fin du conseil : 18h10

La directrice  
Mme MAURER



La secrétaire de séance  
Mme GULLY

